

COMMUNIQUE DE PRESSE

Coronavirus : Point de situation en Occitanie

L'Agence régionale de santé Occitanie confirme ce soir sept nouveaux cas de coronavirus, pris en charge en Aveyron, dans le Lot et l'Hérault. A ce stade, la région Occitanie compte 36 cas confirmés (8 départements concernés). Les investigations habituelles de l'Agence régionale de santé et de la cellule régionale de Santé Publique France se poursuivent pour identifier et informer les personnes qui auraient été en contact rapproché et prolongé avec ces patients. Des mesures de protection des personnes âgées et fragiles, ont été mises en œuvre en limitant les visites dans tous les établissements hospitaliers et EHPAD de la région.

Point de situation à 22h30

Etat de santé des 10 patients pris en charge depuis hier

Dans le Tarn, les 2 personnes hospitalisées au Centre hospitalier d'Albi présentent ce jour un état de santé sans signe de gravité.

Dans l'Aude, les 3 personnes concernées ont été testées dans le contexte d'un séjour récent en Egypte. Elles présentent à cette heure pas ou très peu de symptômes. Leur état de santé n'a pas justifié d'hospitalisation. Elles appliquent des consignes d'isolement à domicile (voir précisions sur ces consignes en pages suivantes).

Dans le Gard et dans l'Hérault, les 3 nouveaux patients hospitalisés aux CHU de Nîmes et de Montpellier présentent ce jour un état de santé sans signe de gravité.

En Haute-Garonne, la personne hospitalisée hier au CHU de Toulouse a pu regagner son domicile ce jour, son état de santé étant jugé satisfaisant, mais devant s'accompagner pour autant du respect de consignes d'isolement habituelles.

Confirmation de 7 nouveaux cas en Occitanie, soit 36 au total à cette heure

En Aveyron, 2 nouveaux cas ont été confirmés ce samedi. Il s'agit de deux femmes âgées de 70 ans et de 39 ans, domiciliées distinctement à proximité de Rodez. Hospitalisées au Centre hospitalier de Rodez, elles présentent ce jour un état de santé sans signe de gravité.

.../...

Dans le Lot, le test réalisé auprès de l'époux de la personne hospitalisée jeudi soir a également été positif. Cet homme âgé de 67 ans et domicilié près de Cahors est pris en charge ce jour.

Dans l'Hérault, 4 nouveaux cas viennent d'être confirmés ce soir. Ils concernent les cas de deux femmes domiciliées distinctement à proximité de Béziers (83 et 70 ans) et d'un couple domicilié à proximité de Montpellier (29 et 31 ans). Des précisions seront apportées ultérieurement sur leur prise en charge.

La région Occitanie compte à cette heure 36 cas confirmés de contamination au coronavirus Covid-19.

Poursuite des investigations autour des cas contacts

Pour chacun des cas confirmés, les équipes de l'Agence régionale de santé et de la Cellule régionale de Santé publique France, poursuivent actuellement leurs investigations pour identifier et informer les personnes qui auraient été en contact rapproché et prolongé avec ces patients. Contactées personnellement par des médecins ou épidémiologistes de l'ARS et de Santé Publique France, ces personnes sont interrogées pour évaluer leur niveau de risque potentiel de contamination. Certaines font ainsi l'objet de tests de diagnostic. Toutes sont invitées à respecter une période d'isolement à domicile pendant 14 jours.

Mise en place de mesures de protection dans l'ensemble des établissements hospitaliers de la région

Conformément aux instructions gouvernementales présentées hier soir, tous les établissements hospitaliers de la région ont mis en œuvre ce jour des mesures de restriction des visites dans l'ensemble de leurs services. Ces mesures de prévention visent à protéger les malades, rendus fragiles du fait de leur état de santé. Ces mesures sont affichées dans chaque établissement. Chacun est invité à les respecter pour protéger les personnes hospitalisées.

Mise en place de mesures de protection dans l'ensemble des établissements d'hébergement de personnes âgées dépendantes (EHPAD) de la région

Les personnes âgées constituent en effet un public fragile et vulnérable face au virus. Conformément aux instructions gouvernementales, un dispositif de protection est mis en place dans tous les EHPAD de la région. L'objectif est de protéger les résidents et de limiter la contamination grâce aux gestes barrières. Il est rappelé à tous, dans une optique de protection des personnes âgées et fragiles, de réduire massivement les visites (enfants de moins de 15 ans, proches ou extérieurs présentant des symptômes ou malades).

Les professionnels des EHPAD sont également mobilisés afin de modifier les habitudes au sein de ces structures. Cela comprend notamment une réduction des activités collectives et les sorties, ainsi qu'une détection très rapide de tout cas suspect et l'isolement de la personne concernée en attendant confirmation.

.../...

Précisions sur les mesures d'isolement à domicile

Les personnes diagnostiquées malade par le virus du COVID-19, ou ayant reçu cette consigne d'isolement après avoir été en contact rapproché et prolongé avec ces patients, doivent rester à domicile durant une durée de 14 jours.

Cette restriction des activités à l'extérieur implique de ne pas se rendre sur son lieu de travail, ne pas prendre des transports en commun et ne pas sortir dans des lieux publics. Pour se rendre dans un lieu de soin en cas de besoin, il faut porter un masque lors du transport et prévenir en avance de son arrivée le personnel soignant et dire que l'on est atteint du virus du COVID-19.

Pour les contacts avec la famille et les proches : il est conseillé de rester dans une pièce spécifique, en évitant les contacts avec les autres personnes vivant au domicile. Si possible, une salle de bain et des toilettes spécifiques sont à privilégier. Pour les pièces communes indispensables de la maison (salle de bain unique etc.), il est recommandé de porter un masque, de se laver les mains fréquemment, d'éviter de toucher inutilement des objets communs et de laver les surfaces fréquemment touchées tous les jours (poignées etc.).

Il est recommandé de ne pas recevoir de visites sauf indispensables, tels que des aidants à domiciles. Des livraisons à domicile sont possibles, en faisant laisser le colis sur le palier de la porte.

Rappel des recommandations à suivre

Toutes les recommandations sanitaires sont diffusées et réactualisées en temps réel sur le site www.gouvernement.fr/info-coronavirus.

Pour toute information générale sur le coronavirus, le numéro vert national est désormais accessible 24h/24 au **0800 130 000** (appel gratuit). En cas de symptômes médicaux, le bon réflexe est toujours d'appeler le **15** avant tout déplacement.

L'Agence régionale de santé Occitanie rappelle à tous l'importance des réflexes de prévention qui limitent la circulation des virus. Chacun est invité à adopter en particulier les gestes barrières qui permettent de **se protéger et de protéger les autres**.

Agence Régionale de Santé Occitanie
26-28 Parc Club du Millénaire
1025 rue Henri Becquerel
CS 30001 - 34067 Montpellier cedex 2

www.occitanie.ars.sante.fr
Suivez-nous aussi sur Twitter @ARS_OC



COVID-19

CORONAVIRUS, POUR SE PROTÉGER ET PROTÉGER LES AUTRES

-  **Se laver très régulièrement les mains**
-  **Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir**
-  **Utiliser un mouchoir à usage unique et le jeter**
-  **Saluer sans se serrer la main, éviter les embrassades**

Vous avez des questions sur le coronavirus ?

 GOUVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS  **0 800 130 000**
(appel gratuit)